



Héritage d'un père décédé - enfant non reconnu

Par aurallex84

Bonjour,

Ma mère n'a pas été reconnue par son père. Elle l'a vu 4 fois mais il ne voulait pas la connaître. Elle a un frère et une sœur qui ont été reconnus.

Leur père est décédé. Ma mère n'a eu droit à rien alors que c'est sa fille (évident quant à la ressemblance des 3 frères et sœurs). Y'a-t'il une possibilité de tests pour qu'elle puisse récupérer sa part d'héritage ?

merci de votre réponse.

Par mimi493

La possibilité d'établir, judiciairement, une filiation, se prescrit. Selon l'âge de votre mère, c'était soit 2 ans après sa majorité ou après la fin de versement de subsides, soit 10 ans. Supposant que votre mère a plus de 28 ans et qu'il n'a jamais subvenu à ses besoins après sa majorité, le délai est passé.

La ressemblance n'est pas une preuve (voyez l'affaire Montand)

Par Marion2

Non, il est trop tard.

Votre mère avait jusqu'à l'âge de 38 ans pour faire les démarches nécessaires afin de prouver que ce Monsieur était son père.

Par mimi493

28 ans au mieux

Par Marion2

Exact, je viens de m'apercevoir que j'ai indiqué 38 au lieu de 28...
Erreur de frappe non corrigée due à une non-relecture.

Par aurallex84

merci de vos réponses !